

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2141

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 52

À l'alinéa 4, après le mot :

« corps »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.